

SPIRAL

TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Compte rendu de la réunion du 5 juillet 2001

Participaient à la réunion : Voir ANNEXE I

L'ordre du jour fixé est le suivant :

A) Validation du compte rendu de la réunion du 22 mars 2001

Un complément est apporté à la 1^{ère} phase du 1^{er} paragraphe du second chapitre : Le Président rappelle la visite de la plate-forme multimodale de CNC « et Novatrans » qui a été riche d'enseignements ...

B) Définition d'un programme d'études

Une proposition d'études est présentée pour être le support d'un débat qui va permettre d'aboutir au choix d'un programme global.

Il est ainsi décidé que les études qui seront conduites par le groupe de travail TMD sont les suivantes :

- 1) - valider l'inventaire de niveau départemental, des études, analyses, bilans et statistiques qui ont été menés sur les différents modes de transport de matières dangereuses, en termes d'aléas, de vulnérabilités et enjeux. Cet inventaire serait réalisé par les services de l'Etat et ceux du Grand Lyon avec le concours de l'ensemble des acteurs.
- 2) - recenser géographiquement les quantités de matières dangereuses transportées par mode routier depuis les centres producteurs vers les centres consommateurs sur l'ensemble du département. Préciser les axes de circulation par une enquête « cordon » superposée à celle qui a déjà été effectuée, il y a 10 ans.
- 3) - évaluer l'impact de l'application du plan de circulation des T.M.D. dans l'agglomération lyonnaise fixé par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2000 et faire des propositions pour une éventuelle transposition au niveau du département.

L'appréciation des transporteurs ainsi que celle des services de sécurité seront plus particulièrement enregistrées et analysées.

- 4) - répertorier les sites de stationnement occasionnel des TMD routiers sur des aires non spécialisées (aires de services et de repos, par exemple) et mesurer l'importance du risque ainsi généré.
- 5) - élaborer un cahier des charges pour l'aménagement d'une plate-forme «modèle», d'échanges modaux en prenant en considération les préoccupations environnementales et de sécurité publique.

L'ensemble du groupe montre un intérêt majeur pour la réalisation de cette étude à laquelle les représentants des gestionnaires de plate-forme multimodale apporteront une participation active. Cette analyse prendra également en considération l'impact d'une plate-forme dans les prescriptions de planification d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

- 6) - faire l'inventaire du réseau de canalisations de transport de matières dangereuses existant sur le département ainsi que la nature des produits transportés. Ouvrir une réflexion sur la sécurité offerte par les canalisations par rapport aux autres modes de transport.

Une étude confiée par la Communauté Urbaine de Lyon (Service risques majeurs) à Céline AMINI, étudiante, est en voie d'achèvement. Elle s'inscrit parfaitement dans le thème retenu par le groupe SPIRAL - TMD et le résultat de cette étude sera présenté lors de la prochaine réunion.

De plus, la DRIRE élabore l'inventaire régional des canalisations qui devrait être achevé à la fin de l'année prochaine.

- 7) - poursuivre les actions de sensibilisation et d'information sur le T.M.D. notamment en direction des élus, des professionnels et des exploitants de plates-formes multimodales.

A ce sujet, il est noté que d'une manière globale, le SPIRAL pourrait faire connaître ses travaux aux Maires nouvellement élus cette année. En matière de communication, il est également fait état de la conception, avec le Conseil Général de l'Isère, d'un CD ROM, à destination des collèges et lycées, pour une information sur les risques majeurs et notamment ceux qui relèvent du transport des matières dangereuses.

Ces sept thèmes d'étude sont retenus par le groupe de travail.

L'ensemble représente sans doute plusieurs années d'analyses avant que les conclusions, pour chacun des thèmes, soient produites.

Dans l'immédiat il est proposé de répartir au sein des membres du groupe de travail présents les différents thèmes d'études, en prenant compte les compétences et pôles d'intérêt exprimés.

Chacun devra ainsi proposer, pour l'étude qu'il porte, la méthodologie de réalisation qui permettrait d'aboutir à l'objectif arrêté.

D'ailleurs, et pour **commencer un pôle ressource**, il est souhaitable que, **dés la prochaine réunion du groupe TMD**, ceux qui disposent de documents (analyses, éléments statistiques, études, ...) relatifs à chacun des sept thèmes retenus, puissent en présenter le contenu et remettre une copie, ou faire connaître les références.

Pour chacune des études, «les porteurs » ainsi désignés sont les suivants :

Etude n°1 -

Y.DELACRETAZ - Communauté Urbaine de Lyon
B. LEGAL - Avocat

Etude n°2 -

R. BIOUS - VNF Lyon
F. LYONNET - Atofina

Etude n°3 -

S. BARELLE - ADIIS
Melle BALLEYDIER - Cabinet du Préfet Délégué à la Sécurité

Etude n°4 -

Y.DELACRETAZ - Communauté Urbaine de Lyon
Major MELOT - CRS 45

Etude n°5 -

Melle B. NEDELEC - CNC
M. MELZA - Novatrans - Paris
Melle B.BERNARD - Novatrans St Priest
B. LEGAL - Avocat
G.BERNE - DRIRE
R. BIOUS - VNF


Etude n°6 -

Melle C. AMINI - Etudiante
Y.DELACRETAZ - Communauté Urbaine de Lyon

Etude n°7 -

G. BERNE - DRIRE
M. DELEIGUE - DRDE

La prochaine réunion du groupe de travail Transports Matières Dangereuses est fixée au jeudi 13 septembre prochain de 14 h 30 à 17 h 30 - Salle D, à l'hôtel du Grand Lyon.


Marc DELEIGUE